

Date de convocation  
**16/11/2017**

Date d'affichage  
**16/11/2017**

Nombre de membres  
en exercice .....11

présents .....8

votants .....9

L'an deux mil dix-sept

Le vingt novembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse CLABAUT, Maire.

**Étaient présents :** Gilles BARBIER, Françoise BOUTIN, Thérèse CLABAUT, Thierry DECOUTTERE, Bernard LEVASSEUR, Patrick MÉNARD, Jean-Noël ROCHUT, Jean DZIMIRA.

**Absents excusés :** Caroline BONNET, Nicolas LEVASSEUR, Laurence MARET

**Pouvoirs :** Laurence MARET a donné pouvoir à Thierry DECOUTTERE

**Secrétaire de séance :** Jean-Noël ROCHUT

**Objet :**

**Motion d'intention  
contre le projet  
d'installation de  
stockage de déchets  
sur les communes de  
Peroy-Les-Gombries  
et d'Ormoy-Villers  
porté par la société  
Bois du Roy Paysage**

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de la teneur d'un courrier reçu du président de l'Association Valois-Environnement portant sur le projet d'ouvrir un site d'activités baptisé « Ecopôle » dans le Bois du Roy. Ce courrier d'opposition au projet est étayé par les observations portées par l'Association R.O.S.O.

- La société Bois du Roy Paysage envisage l'installation de stockage de déchets sur les communes de Peroy-les-Gombries et Ormoy-Villers
- Ce projet impacte une zone NATURA 2000 et un espace naturel sensible (ENS)
- Cette zone est un réservoir de biodiversité avec des espèces (faune et flore) rares et protégées, répertoriée en zone de protection ZNIEFF et ZICo,
- Cette zone est un bio corridor d'importance nationale,
- Le projet d'enfouissement de déchets est situé au cœur du bassin d'alimentation de captage du Syndicat des Eaux d'Auger St Vincent qui alimente en eau potable trois communes dont Crépy-en-Valois
- Le Syndicat des Eaux d'Auger St Vincent est le seul qui alimente la commune de Crépy-en-Valois en eau potable
- Le bassin d'alimentation d'Auger St Vincent est le premier bassin d'alimentation des captages bio de la région Hauts-de-France,
- Le projet d'enfouissement de déchets est situé à proximité immédiate de l'entrée ouest de la voie verte de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) reliant Ormoy-Villers à Mareuil sur Ourcq,

Le Maire certifie que  
la présente  
délibération a été  
déposée en Sous-  
Préfecture de Senlis  
au titre du contrôle de  
la légalité le  
27/11/2017

La CCPV et la Ministre de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie ainsi que la commune de Crépy-en-Valois ont émis un avis défavorable.

Afin de défendre les intérêts et la qualité de vie des habitants des communes limitrophes et de leur apporter notre soutien, le maire propose au Conseil municipal de voter une motion en émettant un avis défavorable à la création du projet d'installation de stockage de déchets sur les communes de Péroy-les-Gombries et Ormoy-Villers porté par la société du Bois du Roy Paysage.

Suite à un vote à main levée, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Maire  
Thérèse CLABAUT

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le maire, Thérèse CLABAUT

